

MAIRIE D'ANJOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 MARS 2024**

Date de convocation : le 20 mars 2024

Début de séance à 19h.

Présents : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mme BOUTEILLON Véronique, Mr MOREL Joël, Mr DOLJANSKY Paul, Mme REBUT Carine, Mme DUMOULIN Sabrina, Mme BOGEAT Caroline.

Excusés : Mr ALFARO Ramon, Mr TALARON Patrice, Mr CASTEL Jonathan, Mr CICILIEN Thibault.

Pouvoir de Mr ALFARO Ramon à Mr LECLERCQ Claude

Pouvoir de Mr TALARON Patrice à Mme MOREL Christine.

Pouvoir de Mr CASTEL Jonathan à Mme BOUTEILLON Véronique.

❖ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Réalisations sur l'exercice 2023 :

- **Dépenses de Fonctionnement : 614 532.62 €**
Recettes de Fonctionnement : 658 954.23 €

= un excédent de fonctionnement de 44 421.61 €.

- **Dépenses d'Investissement : 60 143.51 €**
Recettes d'Investissement : 108 820.51 €

= un excédent d'investissement de 48 677 €.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité : délibération est prise.

❖ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Les comptes sont complètement en adéquation entre le Service de Gestion Comptable du Roussillonnais et la mairie.

Les résultats de clôture sont arrêtés à : 328 299.33 € en fonctionnement

8 185.46 € en investissement.

❖ **AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 :**

L'excédent de fonctionnement de clôture de 328 299,33 € est affecté en recettes de fonctionnement ligne 002 au budget primitif 2024 : délibération est prise à l'unanimité.

❖ **VOTE DES TAXES COMMUNALES 2024 :**

Après discussion, les taux d'imposition pour 2024 restent identiques à 2023 :

- Taxe foncière (Bâti) 32,80 %
- Taxe foncière (Non Bâti) 51,85 %
- Taxe d'habitation 8,09%

Délibération est prise à l'unanimité.

❖ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :**

Prévisions Fonctionnement Dépenses :

- | | |
|--|--------------|
| - Charges à caractère général | 329 460,49 € |
| - Charges du personnel | 366 800,00 € |
| - Autres charges de gestion courante | 91 000,00 € |
| - Charges financières | 4 500,00 € |
| - Charges spécifiques | 400,00 € |
| - Dotation aux amortissements | 1 224,00 € |
| - Virement à la section d'investissement | 150 352,24 € |

Prévisions Fonctionnement Recettes :

- | | | |
|--|--------------|--------------|
| - Produits de services | 29 084,00 € | |
| - Impôts et taxes | 178 212,00 € | |
| - Fiscalité locale | 309 256,00 € | |
| - Dotations et participations | 73 115,00 € | |
| - Autres produits de gestions courante | | 25 550,00 € |
| - Reprise sur amortissement | | 220,70 € |
| - Excédent antérieur reporté | | 328 299,33 € |

Sections de fonctionnement équilibrées à 943 737,03 €.

Prévisions Investissement Dépenses :

- Emprunts	33 896,00 €
- Immobilisations incorporelles	3 678,00 €
- Immobilisations corporelles	81 760,00 €
- Immobilisations en cours	95 000,00 €

Prévisions Investissement Recettes :

- Dotations fonds divers	47 778,00 €
- Subvention d'investissement	6 794,00 €
- Amortissement	1 224,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	150 352,54 €
- Solde d'exécution reporté	8 185,46 €

Sections d'investissement équilibrées à 214 334,00 €.

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2024, un changement de norme comptable s'est opéré passant de la M14 vers la M57, où avec cette dernière, les articles de dépenses et recettes imprévues sont supprimés.

Le budget primitif 2024 est voté à l'unanimité.

❖ PRESENTATION DU PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

Monsieur le Maire a adressé, préalablement, à chaque conseiller municipal, les documents fournis par la Communauté de communes « Entre Bièvre et Rhône » pour lecture et réflexion, qui présentaient les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Ce PADD s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Les différentes orientations générales du PADD sont présentées :

- Offrir un cadre de vie agréable et résilient face au changement climatique (préserver le socle naturel , agricole et paysager qualitatif du territoire), (Adapter le territoire au changement climatique) ;
- Favoriser le développement d'un territoire au cœur des dynamiques régionales (privilégier un développement économique durable, diversifié et structuré), (proposer une offre en habitat qualitative et diversifiée aux habitants), (organiser le territoire pour accompagner son développement).

**Après débat sur les orientations générales du PADD, et accord, délibération est prise à l'unanimité.
EBER délibérera à son tour.**

❖ QUESTIONS DIVERSES :

- **Suite au sinistre intempéries ayant touché la « maison DUC », après d'innombrables discours entre les différentes parties et leurs assureurs, il apparaît que l'assurance de la commune 'Groupama' prendrait en charge les réparations.**
- **Les kinésithérapeutes situées au 13B, route du Dauphiné, vont déménager au 62B route du Dauphiné fin août 2024, et la création d'une maison d'assistante maternelle pour garder 8 enfants pourrait voir le jour à leur emplacement initial.**

Fin du conseil municipal à 20h40.